Postulat au Conseil communal d'Avenches

Objet : Postulat pour l'aménagement d'une piste de course à pied en boucle en revêtement souple sur le « Chemin des 2000 ans » et « Chemin des Terraux »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, j'ai l'honneur de soumettre au Conseil communal le postulat suivant :

« La Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de aménager, sur le Chemin des 2000 ans et le Chemin des Terreaux, une piste de course à pied en boucle équipée d'un revêtement synthétique souple (type EPDM/Tartan), afin de favoriser la pratique sportive douce, de limiter les traumatismes articulaires pour les usagers et de valoriser davantage ce sentier emblématique de notre commune. »

Motivations

Le « Chemin des 2000 ans » et le «Chemin des Terraux » sont des lieux magnifiques, déjà très fréquentés par les familles, les promeneurs et de nombreux coureurs. Pour encourager encore plus le mouvement à Avenches, cet aménagement apporte des avantages concrets.

Tout d'abord, notre commune vient d'obtenir le label *Commune en santé*. C'est une excellente initiative qui prouve que les autorités font déjà beaucoup pour la santé publique. Avec ce projet de revêtement souple, la commune a l'occasion d'en faire encore plus, de manière très simple et concrète, en offrant une infrastructure moderne qui donne envie aux habitants de bouger. Il faut rappeler que la course à pied est un sport particulièrement populaire et accessible à toutes les personnes, quels que soient leur âge ou leur milieu socio-économique, car elle ne demande aucun équipement coûteux ni abonnement.

À ce titre, il faut veiller à ce que cette pratique reste bénéfique pour la santé, car courir régulièrement sur du goudron ou du bitume traditionnel est très dur pour le corps. Pour un sportif amateur, les chocs répétés sur une surface rigide augmentent fortement le risque de douleurs musculaires et de blessures aux articulations, notamment aux genoux, aux chevilles et au dos. Un revêtement synthétique souple absorbe les chocs, offre un vrai confort de course, protège l'organisme et permet à chacun de maintenir une activité physique sans douleur.

De plus, ce type de parcours offre une alternative idéale lorsque les conditions météo ou climatiques empêchent de courir en forêt, que ce soit à cause de fortes pluies qui rendent les sentiers boueux, de tempêtes provoquant des chutes de branches, ou lors des périodes de gel. Le revêtement souple reste stable et antidérapant, garantissant aux sportifs un espace sécurisé pour s'entraîner toute l'année, peu importe le temps.

En Conclusion, aménager cette piste souple est un investissement efficace pour la qualité de vie et la santé des habitants d'Avenches, qui permet de développer nos actions de santé publique

Par ces motifs, je vous remercie de votre attention et vous invite, chers collègues, à soutenir ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité pour examen.

David Gallay

Avenches, le 21 mai 2026